

## **COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL** **SEANCE DU 17 FEVRIER 2021**

**Présidence** : Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire

**Étaient présents** : CORMANN Catherine, COTTEREAUX Daisy, Christophe  
COTTEREAUX, FALLET Sylvain, THOMAS Nadège, VASSEUX David, VIEGAS Ana  
Bela

**Absents** : PADOY Alyséa ayant donné pouvoir à Sylvain FALLET, CORMANN Eric ayant  
donné pouvoir à CORMANN Catherine.

**Secrétaire de séance** : Sylvain FALLET

**La séance est ouverte à 20h30 sous la présidence de Dragomir KIPRIJANOVSKI, Maire.**

### **D 21-08 ELECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE SUITE A DEMISSION**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que M. Cédric THOMAS, par courrier du 05 Janvier 2020 adressé en Mairie ainsi qu'à Monsieur le Sous-Préfet de Soissons, a souhaité se démettre de ses fonctions d'adjoint au maire et de conseiller municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7, L 2122-7-2, L 2122-10 et L 2122-15, Vu la délibération n°D20-002 du 23 mai 2020 fixant à un le nombre d'adjoints au maire,

Vu la délibération n°D20-003 du 23 mai 2020 relative à l'élection de l'adjoint au maire,

Vu l'arrêté municipal n°A20-001 du 04 Juin 2020 donnant délégation de fonction et de signature du maire à l'adjoint, Considérant la vacance du poste d'adjoint au maire dont la démission a été acceptée par Monsieur le Sous-Préfet par retour de notification en date du 04 Février 2021.

Considérant que pour assurer le bon fonctionnement des services, il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de premier adjoint,

Le Maire Monsieur Dragomir KIPRIJANOVSKI, propose de procéder à l'élection du 1er adjoint.

Mr COTTEREAUX Christophe, Mr FALLET Sylvain, Mr VASSEUX David font acte de candidature.

Le Maire, invite à procéder au premier tour de scrutin.

#### **Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :**

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
- Nombre de bulletins à déduire (blancs et nuls) : 0
- Suffrages exprimés : 10
- Majorité absolue : 6

**Ont obtenu :**

- Mr COTTERAUX Christophe : 06
- Mr FALLET Sylvain : 02
- Mr VASSEUX David : 02

Mr COTTERAUX Christophe ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est déclaré élu, proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

**D 21-09 DEVENIR DU PASSAGE A NIVEAU N°32**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un mail provenant de la SNCF, Zone de production Nord Est Normandie Infrapôle Champagne Ardenne.

Ce mail précise qu'il existe un passage à niveau N°32 sur la commune, qui semble ne plus être utilisé, au moins par les véhicules routiers, et demande à ce que le Conseil Municipal puisse étudier sa suppression pure et simple ou simplement routière.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

Décide de conserver le passage à niveau N°32 tel qu'il est actuellement

**D 21-10 APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT**

**Vu**, le code général des collectivités territoriales,

**Vu**, le code général des impôts notamment l'article 1609 nonies C IV du CGI, le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux,

**Considérant** que la CLECT s'est réunie le 18/12/2020 pour évaluer les AC liées au transfert de la compétence transport.

Après en avoir délibéré,  
LE CONSEIL MUNICIPAL,

**APPROUVE** le rapport de la CLECT du 18/12/2020 de la Communauté de communes Retz-en-Valois tel qu'il est annexé à la présente délibération.

**CHARGE et DÉLÈGUE** Monsieur le Maire, ou son représentant, aux fins d'exécution de la présente.

*L'ensemble des délibérations sont librement consultables dans leur intégralité en Mairie*

**Monsieur le Maire, clos la séance à 21H50**

Le maire,  
Dragomir KIPRIJANOVSKI

